

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 21 Décembre 2018 à 20H30

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BRIELLES Jérôme, GEORGET Céline**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **BOITEUX Patrice, GODIER Gilles, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent**,

Secrétaire : Céline GEORGET

1. Approbation du Procès-Verbal du 23 novembre 2018

2. Prestations blanchisserie – Contrat de prestation LANCHENEIL (délibération n°046-2018)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du nouveau contrat de prestations Blanchisserie et informe le Conseil de l'augmentation des tarifs de la prestation, à savoir l'entretien du linge (torchons, blouses ...) du groupe scolaire, prestation actuellement réalisée par l'association LANCHENEIL,

Après présentation du contrat de prestations blanchisserie et délibération, le conseil municipal

Approuve le contrat de prestations blanchisserie établi par LANCHENEIL, pour l'année 2019, avec un tarif du kilo de linge lavé qui passe de 3.109 € HT à 3.156 € HT

Autorise le maire à signer le contrat de prestation et toutes les pièces nécessaires à venir.

3. Convention avec l'accueil de loisirs de LOIGNE SUR MAYENNE – Modification des tarifs (délibération n° 047-2018)

Monsieur le Maire rappelle la convention avec le Centre de Loisirs de LOIGNE SUR MAYENNE acceptée par délibération et informe le Conseil de la modification des tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année 2018-2019 ;

Les enfants de la commune seront accueillis au Centre de Loisirs de LOIGNE SUR MAYENNE, les mercredis après-midi et vacances scolaires, et la commune participera financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs de LOIGNE SUR MAYENNE à hauteur de :

*Demi-journée	: 3.45 €
*Journée	: 6.90 €
*Semaine	: 34.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la modification des tarifs

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce à venir.

4. Projet EGLISE

Conscient de l'état du bâtiment et des problèmes de sécurité qui en découlent, après rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, Rose Mary CARUEL, et Arnaud BUREAU, conservateur des antiquités et objets d'art, Monsieur le Maire a rendu compte des recommandations de l'ABF. Le conseil Municipal décide, dans un premier temps, d'établir un diagnostic structurel de l'édifice par un architecte dans les compétences patrimoniales.

Le Maire clôt la séance à 22H15